

RECTIFICATIFS**Rectificatif au règlement (CE) n° 134/2006 de la Commission du 26 janvier 2006 instituant un droit antidumping provisoire sur les importations de mécanismes à levier en forme d'arceau originaires de la République populaire de Chine**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 23 du 27 janvier 2006)

Page 32, article 1^{er}, au point 2:

au lieu de: «Le taux du droit antidumping provisoire applicable au prix net franco frontière communautaire, avant dédouanement, s'établit comme suit:»

lire: «Le taux du droit provisoire applicable au prix net franco frontière communautaire, avant dédouanement, s'établit comme suit pour les produits fabriqués par les sociétés suivantes:»
